

Île-de-France, Val-d'Oise  
Franconville  
25 avenue des Marais

## **Piscine et patinoire, actuellement Centre de sports et de loisirs**

### **Références du dossier**

Numéro de dossier : IA95000585

Date de l'enquête initiale : 2023

Date(s) de rédaction : 2024

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Architectures du sport en Ile-de-France

Degré d'étude : étudié

### **Désignation**

Dénomination : piscine, gymnase, patinoire

### **Compléments de localisation**

Milieu d'implantation :

Références cadastrales : 2023, AM, 725 ; . 2023 AM 1221-1224-1229 Informations d'accès en transport en commun :

Bus 30-49 - Piscine / Bus 30-03 - Rhin et Danube / Bus 30-37 - Square de l'Europe / RER C - Franconville - Le Plessis-Bouchard / Transilien H - Franconville - Le Plessis-Bouchard

### **Historique**

Au début des années 1970, le complexe de sports et de loisirs de Franconville (CSL) ne comprend qu'une piscine et une patinoire, premiers édifices de ce vaste équipement sportif intercommunal. Dès 1971, la commune souhaite doter le quartier de l'Épine-Guyon, alors en pleine expansion, de bâtiments sportifs à destination de ses administrés toujours plus nombreux (la population municipale est multipliée par trois entre 1954 et 1975). Dans le même temps, le gouvernement encourage les collectivités à construire de tels édifices afin de développer la pratique du sport sur le territoire national et met en place plusieurs outils dans cet objectif. A partir de 1966, des agréments sont donnés par le secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports, qui vient d'être créé, pour de nombreux plans-types de piscines, de tribunes et de salles de sports afin de créer des modèles économiques industrialisés et adaptables à chaque projet. L'opération des « 1 000 piscines » donne une toute autre envergure au programme national d'équipements sportifs du territoire. Lancée dans le cadre de la 3e loi programme de 1971, cette opération s'appuie sur les modèles d'une demi-douzaine de piscines lauréates des concours de conception organisés par le ministère de la Jeunesse et des Sports (Tournesol, Caneton, Plein-Soleil etc.) qui obtiennent un grand succès dans toute la France. La municipalité de Franconville prend le contrepied de cette démarche et souhaite voir la construction d'un modèle unique en son genre, refusant l'uniformisation des équipements sportifs mais souhaitant surtout souligner la symbolique et l'importance de ce projet qui doit prendre de l'ampleur dans les décennies suivantes. Le projet est confié à l'architecte Michel Delaporte, qui collabore avec le bureau d'études Serac et l'entreprise Baffrey-Hennebique. En effet, l'association d'une piscine et d'une patinoire constitue un enjeu technique majeur et permet une intéressante économie d'exploitation grâce au système d'échange calories-frigories par le biais d'une pompe à chaleur, qui doit être étudié par des ingénieurs. La première pierre est posée par le maire André Blondé en 1973 et le nouvel équipement est inauguré en octobre 1974. Comme prévu, la piscine et la patinoire sont rejointes par plusieurs salles de sports formant l'actuel Centre de sports et de loisirs (CSL), inauguré en 1987. Particulièrement apprécié par les Franconvillois et les habitants des communes environnantes pour sa polyvalence, le CSL accueille par ailleurs des entraînements de basketball, de gymnastique artistique et de trampoline dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024. Les deux bâtiments rectangulaires de la piscine et de la patinoire sont implantés perpendiculairement et reliés par un édifice carré constituant l'articulation du complexe et un point de rencontre. Ce bâtiment, tout en transparence, abrite l'accueil et les caisses. La piscine est équipée de deux bassins, l'un sportif de 25 x 15 m et l'autre d'apprentissage de 10 x 15 m, et d'une galerie périphérique destinée aux spectateurs. La patinoire est quant à elle dotée d'une piste de glace de 56 x 26 m et de gradins pour le public. L'ensemble des bâtiments fait usage de bois lamellé-collé et possède une

belle unité formelle : les trois édifices sont conçus selon une adjonction de modules triangulaires, formant à l'extérieur un même motif de lucarne. Chacun des bâtiments est composé de deux rectangles emboîtés divisant les espaces en un volume bas correspondant aux vestiaires et sanitaires et un volume supérieur courbe ou oblique correspondant à la halle sportive. Les volumes bas sont édifiés sur une structure en béton armé tandis que les halles sportives reçoivent une monumentale charpente en bois lamellé-collé libérant une vaste superficie au sol. A l'intérieur, l'architecte a multiplié les revêtements et matériaux de second œuvre : pâte de verre, vitrage orange, briques creuses absorbant les sons, bois lamellé-collé etc. caractéristiques des recherches techniques et esthétiques des années 1970.

Période(s) principale(s) : 3e quart 20e siècle

Dates : 1974 (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre : Michel Delaporte (architecte, attribution par source, attribution par source), Baffrey-Hennebique (entrepreneur, attribution par source)

## Statut, intérêt et protection

Site entraînement JO 2024 ; Sélection label ACR 2023 ; 2 ; 4

Statut de la propriété : propriété publique

## Dossiers liés

### Dossiers de synthèse :

Les architectures des sports en Ile-de-France (IA00141472)

### Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Tiphaine Gruson, Stéphanie Guilmeau

Copyright(s) : (c) La Manufacture du Patrimoine ; (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel